

SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO

Objet	Réunion relative à l'usine marémotrice de la Rance, présidée par M. Lagoguey, sous-préfet de Saint-Malo
	RELEVES DE DECISIONS
Lieu et date	Le 5/12/2019 en sous-préfecture de Saint-Malo
Rédacteur du CR	C. Mestrius-Menelet, pôle sécurité de la SP St Malo
Participants	- M. André Lefeuvre, vice-président du conseil départemental
	- M. Guy Jézequel, chef du service construction au conseil départemental
	- M. Pierre Ewald, DGTI / conseil départemental
	- M. Richard Nevo, du conseil départemental
	- Mme Ingrid Pavard, du conseil départemental
	- M. Jean-Claude Mahé, maire de Dinard
	- M. René Bernard, maire de Saint-Méloir des Ondes
	- M. Pierre Contin, maire de La Richardais
	- Cdt Pascal Le Mestréallan, CSP de St Malo/La Richardais/Dinard
	- M. Pierre Faguet, de la DDTM/DML St Malo
	- M. Jean Jacques Meury, de la DDTM/DML St Malo
	- M. Michael Lesage, SDIS 35
	- M. Armand Nivot, ville de St Malo
	- M. Marquet, EDF/Ecluses M. Stánbana Cholay, Direction de EDE
	- M. Stéphane Choley, Direction de EDF - M. Patrick Le Guen, CCI Ille et Vilaine, délégation de St Malo
	- M. Jean Luc Griffon, Compagnie Corsaire
	- M. Philippe Rolland, FSUR/SUMP
	- M. Eric de la Grand'Rive, APDSNR
	- Mme Liliane Faustin, Responsable du port de Plouer/Rance
	- M. Guy Albaret, vice-président APPP
	- M. Louis Penhouët, président Unan-Manche
	- M. Alain Pongelard, APPP Pleurtuit,
	- M. Gaël Le Scanff, Unan -Manche-
	- M. Jean Michel Courtay, chef du pôle sécurité /SP St MALO
Introduction	Cette réunion a pour objectif :
	- de faire le bilan des conditions de circulation sur le barrage de la Rance à
	l'issue de la saison estivale,
	 d'analyser l'impact des travaux réalisés au carrefour des Millières sur la
	fluidité de la circulation,
	 de proposer des mesures afin d'améliorer le trafic.
	Les études réalisées durant 3 semaines ont porté :
Point sur la	• sur <u>les vitesses</u> (formule V85 utilisée définissant la vitesse en dessous de
circulation	laquelle circulent 85 % des véhicules). Celles-ci sont élevées et la
	circulation est rapide. La moyenne est bien supérieure aux 70 km /heure
	autorisés (le représentant de la police nationale relate même une
	verbalisation à 130km/h, le 19/07 dernier à la Richardais, sens Dinard-St
	Malo).

• Sur le trafic

- dans le sens Dinard vers St Malo, les pics horaires relevés en fin de matinée (12h-13h: 1400 veh/h) et en fin d'après midi (17/18h: 1700 veh/h)
- dans le sens St Malo /Dinard, les pics horaires sont à 12h-13h (1450 veh/h) puis entre 17 et 18h (2000 veh./h).
- L'influence de l'ouverture du barrage sur la circulation. EDF précise que le début et la fin de levée du pont doit se faire en 15mn.

Si dans le sens St Malo/Dinard le retour à une circulation normale se fait de 6 à 12 minutes après la fin de l'écluse, dans le sens Dinard /St Malo le rétablissement est plus long. Logiquement, la capacité à écouler le trafic est plus longue aux heures de pics notées ci-dessus.

Constatations et difficultés relevées :

La suppression des feux du carrefour des Millières a permis d'améliorer la fluidité du trafic.

« La tirette belge », installée afin d'inciter les automobilistes à plus de courtoisie durant les travaux, n'a pas été bien respectée (notamment par les transports en commun).

Les cyclistes qui circulent entre le barrage et La Richardais ne peuvent être doublés avant le haut de la côte.

Le trafic est important durant les vacances d'été, mais également durant les autres congés. Il est perturbé lorsque les travaux nécessitent la neutralisation d'une des voie (ex: durant les travaux lors vacances de la Toussaint, la circulation a été très perturbée, voire bloquée).

Influence des feux des parkings

Le déclenchement (simultané) des feux rouges des parkings a également une influence assez forte le trafic de la RD 168. En moyenne, le temps de « rouge » est de 6 à 10 mn par heure (cela dépend du nombre de déclenchements par les véhicules sortant des deux parkings).

Dans le cadre des travaux, 2 mouvements ont été interdits:

- venant de St Malo, on ne peut plus tourner à gauche pour entrer sur le parking coté bassin
- la sortie du parking coté mer ne peut plus se faire vers St Malo.

Conclusions et décisions

• Pour lutter contre les vitesses élevées :

A court terme

- installer un radar pédagogique (valable pour une voie car non adapté aux 2 fois 2 voies) et déterminer le temps d'utilisation ;
- remise en fonction du radar « sanction »;
- réflexion à mener avec le chef de la circonscription de police pour mettre en place des contrôles ;
- mise en place d'une signalisation adaptée (rappel de la vitesse réglementaire, contrôles fréquents...)

A plus long terme

- analyser les accidents sur deux années et les comparer avec les chiffres avant travaux.

Pour fluidifier la circulation et la sécuriser

A court terme:

- désynchroniser les feux des parkings ;
- lorsque le trafic est interrompu lors de l'ouverture de l'écluse, permettre la sortie des véhicules du parking coté mer, vers Dinard ;
- marquage au sol VNTP (visible de nuit et par temps de pluie) expérimenté à l'échelle du département. Le site a été choisi ;
- mise en place d'une signalisation adaptée (itinéraire conseillé pour Rennes..)

A plus long terme

- les travaux d'aménagement paysager (pour respecter le site) sont prévus au printemps. Ils impliquent le passage sur une voie durant 15 jours. Ils seront à prévoir hors période scolaire de l'académie. Les espèces végétales choisies sont étudiées afin de ne nécessiter qu'un entretien annuel;
- la « tirette belge » sera remise en application lors des travaux, avec un meilleur positionnement des panneaux informatifs.
- l'étude relative à la piste cyclable avance (menée par St Malo agglo et la CCCE, en liaison avec le Département), même si le volet environnemental doit encore être engagé ;
- pour le SDIS, inquiet de la non suppression d'écluses, il est précisé que les secours ont la possibilité, en cas d'urgence, de téléphoner afin que la levée de pont soit suspendue momentanément;
- pour la saison estivale 2020, la décision de non suppression des levées des écluses sera prise mi juillet après l'étude de la circulation qui devra être réalisée sur les 15 premiers jours de l'été. (Une réunion est d'ores et déjà envisagée le 10 juillet 2020 à 10 heures en sous préfecture de Saint-Malo).

Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo

Vincent LAGOGUEY